L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 11 JUILLET 1890.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

DES ouvrières expérimentées pour faire du linge de dessous pour hommes, à la X L Manufacturing Co., Limited, 27 rue Chartres.
10 jal—1 sem

ON demande à louer—Du 1er octobre 1890, une résidence n'ayant pas moins de cinq chambres à coucher, et située rue Esplanade ou près de la. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 6 juil—1 sem

DEMANDE de capital.—Un associé avec 12,000 dollars comptant. Capital doublé en moins d'une année. Preuves données à l'avance. Adresser Hope, bureau de l'Abeille.
5 juillet—7f

TROUVE.

Il a été trouvé chez le soussigné, Marais et Ursulines, une vache à propriétaire peut la reclamer en payant les frais. F. Delpit.
10juil—3f

A VENDRE.

A VENDRE—Par tous les pharmaciens, le Willes Dyscntery Remedy.
17 juin—1 mois

A LOUER

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—Nord Pete 4, entre la Levée et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor 17 rue Carondelet. 25 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 15me jour d'avril 1890, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—

Zenaide M. Verseuille, et sa femme, Division C, No 29,685.

Sur motion de P. O. Peyroux, avocat pour la plaignante, et en produisant à la Cour les preuves de la demande de la plaignante, et la loi et l'évidence étant en sa faveur et contre le défendeur, il est ordonné que le jugement par défaut, rendu le 8me jour d'avril 1890 soit confirmé et il est maintenant ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Zenaide M. Verseuille, et contre le défendeur Emile J. Acé son mari, déclarant une dissolution de la communauté d'acquets et gains existant maintenant entre eux, et décrétant la séparation de biens entre eux et reconnaissant la plaignante comme seule propriétaire des biens mobiliers décrits dans sa pétition et l'autorisant à administrer ses propres affaires et jouir de ses biens elle même. Tous les frais de ces poursuites devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 15 av il 1890.
Jugement signé le 21 avril 1890

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 21ème jour du mois d'avril en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

(Signé) M. GUIRAUD.
25 juin—25—10 24 juil Député-Greffier.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James A. De Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,612.—Division E —Attendu que George H. Braughn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James A. De Hart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Léon Queyrouze, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
11 juil—11 16 20 Greffier.

Succession de John Connolly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,931.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Caroline Weitzer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2juil—2 6 11 Greffier.

Succession de Jules Lapène.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,597—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Léon Queyrouze, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2juil—2 6 11 Greffier.

Succession de Francis J. Hoehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.— No 30,608.—Division A.—Attendu que Peter Bachu a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis J. Bachu, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
10 juillet—10 15 19 Greffier.

Succession de Jacob C. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,419—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte annexé présenté par Isaac Lyons, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 juil—10 15 19

Russell & Webster vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,324—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Walter Scott, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS.
8juil—8 13 17. Greffier.

Succession de Barbara Reiger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,234.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Caroline Weitzer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
8 juil—8 13 17. Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,448—Division A.—Paul J Christian vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Paul J. Christian, soit et est acceptée par la Cour pour la bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire dans la bâtisse Morris coin des rues Canal et Camp en cette ville, le LUNDI, 4me jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, afin d'aviser et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 juin 1890.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
14juin—14 29—16juil.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,509—Division E.—Frank Fleckinger vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la demande du pétitionnaire soit accordée, et que cession des créanciers de l'insolvable Frank Fleckinger soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, notaire, au bureau No 140 rue Gravier, en cette ville, le 14 août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les bornes, conditions et manière que la vente des biens délivrés, doivent être vendus, aussi pour les dispositions à prendre pour les comptes ouverts, et généralement prendre des mesures et délibérer sur toutes autres affaires portées dans la pétition du syndic.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1890.
Signé JULES C. WORRIES,
Juge.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
8 juil—8 20—9 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,565 — Division A — Roger Cogan vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que une réunion des créanciers du pétitionnaire Roger Cogan soit convoquée et tenue pardevant E. H. Dowling notaire, en son bureau, No 29 rue du Camp en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un concordat et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. M. Pratt, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1890.
Signé THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 juil—2 15—4 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,926—Division E—E. A. Despommier vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens lui faite par H. A. Despommier soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau dans la bâtisse Morris coin des rues Canal et Camp en cette ville, le MERCREDI, 16me jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, afin d'aviser et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1890.
Signé ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 juil—8 13 17 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,483—Division A—Paul J Christian vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Paul J. Christian, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire dans la bâtisse Morris coin des rues Canal et Camp en cette ville, le MERCREDI, 16me jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'aviser un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 juin 1890.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
14juin—14 29—16juil.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,509—Division E.—Frank Fleckinger vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la demande du pétitionnaire soit accordée, et que assemblée des créanciers de l'insolvable Frank Fleckinger soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, notaire, au bureau No 140 rue Gravier, en cette ville, le 14 août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les bornes, conditions et manière que la vente des biens délivrés, doivent être vendus, aussi pour les dispositions à prendre pour les comptes ouverts, et généralement prendre des mesures et délibérer sur toutes autres affaires portées dans la pétition du syndic.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1890.
Signé ALBERT VOORHIES,
Juge.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
8 juil—8 20—9 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,609—Division A.—Attendu que Peter Bachu a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis J. Bachu, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
10 juillet—10 15 19 Greffier.

Succession de Jacob C. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,419—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte annexé présenté par Isaac Lyons, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 juil—10 15 19

Russell & Webster vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,324—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Walter Scott, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS.
8juil—8 13 17. Greffier.

Succession de Barbara Reiger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,234.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Caroline Weitzer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
8 juil—8 13 17. Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,448—Division A.—Paul J Christian vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Paul J. Christian, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire dans la bâtisse Morris coin des rues Canal et Camp en cette ville, le MERCREDI, 16me jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'aviser un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 juin 1890.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
14juin—14 29—16juil.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ces certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M WALMSLEY, Pres. La Nat Bank
P. LANAUX, Pres't. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Pres't. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 JUILLET 1890,

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, sont	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, sont	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, sont	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature Model. On n'aura rien au service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées concernant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans Le.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les LOTS GAGNANTS par LA QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le Président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons, et ne prenez dans aucun cas.

RAPPELEZ-VOUS que la COUR SUPREME DES ETATS-UNIS a décidé que la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, qui N'EXPIRE PAS AVANT LE 1er JANVIER 1895.

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$5 00
Six mois	2 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine aux porteurs et les marchands de journaux.

BUREAUX ET ATELIERS
No 72 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville

L'Editionhebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur

TARIF DES ANNONCES.

1 CHARTRES 1 an 6 mois 3 mois 1 mois

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

L'Etat de la Louisiane vs Benito Anziava et Jas. P. Guinault.

Cour Criminelle de District, Paroisse d'Orléans—No 13,006.

EN VERTU d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District, Section A, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Rotonde de cantons, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commerce, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans quartier connu sous le nom de Upper City Park, situé dans la partie supérieure de la ville, les rues Camp Calhoun et Magazine, et désignée sous le No 29 sur le plan chez eux, les dits sept lots sont désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sur un plan du dit lot dressé par Arthur Germas, dû, dit voyer en date du 4 avril 1887, et annexé à un acte de vente du lot No 1 du dit lot à John Q. Flynn, passé pardevant George C. Pelot, notaire, le 27 septembre 1887, enregistré au mentionné ci-après le dit plan, à savoir :

Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun vingt huit pieds 5 pouces et trois lignes de face à la ligne inférieure du Upper City Park dans une profondeur de cent soixante trois pieds un pouce et une largeur sur la ligne du fond de vingt huit pieds trois pouces et sept lignes ; les lots 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun vingt huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park sur une profondeur de cent trente six pieds six pouces et quatre lignes entre lignes parallèles ; le dit lot No 10 formant l'angle nord-ouest de la ligne inférieure du Upper City Park et la ligne inférieure du Upper City Park, et le dit No 11 mesure vingt six pieds six pouces et quatre lignes de face à la ligne inférieure du Upper City Park sur une profondeur de cent trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Conrad Schneicle, Mme Pauline Schneicle, exécutrice testamentaire, vs Louise Berdère, veuve de Lafayette Clay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,538—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, carré d'Iberville, connu sous le No 7, sur l'ancien plan du Faubourg Annunciation, et désigné comme carré No 125, sur le nouveau plan de C. C. Brown, le pour borné par les rues Jersey, Levée, Belle Castle et Derbigny ; les dits terrains sont désignés par les numéros 1 et 2 sur le plan, mesurant chacun trente pieds de façade rue Jersey, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américain.

Acquis par la défenderesse de Carl Jacob Wolf, le 25 avril 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juin—30—7 14 21 28—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant lyncel grure des rues Chartres et Wall dans l'Iet borné par les suites rues et Walnut et Esther.

Henry Wellmann vs. Charles Petrie

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No30 240—En vertu d'un writ de saisi et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Iet No 276, borné par les rues Dupré, Ursulines, White et Bellechasse, désignés sur le plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, en date du 16 avril 1868, par les Nos 12 et 15, et mesurent comme suit :

Le lot No 12 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dupré, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur du côté vingt-sept pieds, plus ou moins, sur la ligne la plus près de la rue Ursulines, et cent dix-sept pieds plus ou moins, sur la ligne la séparant du lot No 13.

Le lot No 15 mesure cent un pieds de face à la rue Bellechasse, quatre vingt-dix pieds dans le fond, soixante pieds de profondeur sur la ligne la rue Dupré, et quatorze pieds sur la ligne la rue White.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 juin—23 30—juil 7 14 21 28

BUREAUX ET ATELIERS.

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Commopolite SIMON, chez Dauet, coin Decatur et Dumaine. Nouvelle-Orléans.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. J. Gidiere.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,475.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédéral, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le premier District de cette ville, le SAMEDI 9 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient et qui en trouve dessus, situé dans le premier district de cette ville, dans le carré d'Iet orné par les rues Remparts Canal Dryades et Clairmanne, mesurant, au plad français, vingt neuf pieds de façade rue de la Common sur une profondeur de quatre-vingt six pieds sur la limite le divisant de la propriété de Mme Ryan ; quatre-vingt neuf pieds sur la limite le séparant de la propriété de C. W. Dunbar, et trente pieds sur la limite inférieure. Ensemble avec cent quatre-vingt deux actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Une somme comptant suffisant à payer la réclamation du demandeur avec soit neuf cents dix dollars, montant du stock loan avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er novembre 1866, et la somme additionnelle de trois mille deux cent soixante seize dollars, montant des contributions des actions, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 depuis à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er de novembre 1892 ; et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $3.44 du 1er décembre 1889 ; et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $364 du 1er décembre 1889, et avec les frais et charges du procès et la vente et des taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

Que sur assumera en outre la balance des actions hypothéquées dette pas encore due mais sujet à être ce lecté d'après la chasse et les lois de la banque, à savoir : la somme de $13,104 et l'accepter assumera toutes les obligations d'un acte notarié de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a au prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juil—7, 14, 21, 28—août 4, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt de propriété, etc, dans le Premier District.

Teutonia Insurance Company vs John S Nichols,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No30,497.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, le procédéral à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 août 1890, à midi de la propriété ci dessous décrite, à savoir :

La moitié indivise de deux lots de terre avec la moitié indivise des bâtisses, améliorations, machines, boutilleries outils et instruments aratoires qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Iet connu sous le No 20 sur le nouveau plan, bornés par les rues Levée Millandon, Oliver et Grand Scott, les dits lots sont désignés sur le plan de Wm. Forshey, voyer, fait en l'année 1853, par les Nos 4 et 5 et mesurant comme suit, à savoir : Le lot No quatre a trente pieds de face à la rue Levée ; cent cinq pieds quatre pouces de profondeur entre deux lignes le lot No 5, cent trente pieds quatre pouces de large à la rue Levée, le lot No 5 a trente pieds de face à lavue Levée, cent trente pieds quatre pouces de profondeur entre deux lignes sur la ligne du lot No 4 cent vingt-un pieds quatre-vingt-quatre pieds de profondeur sur la ligne du lot No 6 et quarante neuf pieds cinq pouces de large sur la rue Général Scott.

Achetés par le défendeur par acte de H. Chalin, d'après un acte pardevant E. Comma, greffier, en date du 5 juillet 1885. (Titre enregistré L. 123 fol 322.)

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 14 21 28—4 9 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur rue Bienville, entre les rues Castiliope et Cille, (la rue à Parisière étant Liberté.)

John F. Popp vs T. W. McEnan).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Nos 30,471—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Iet borné par les rues Castiliope et Cille, (la rue à Parisière étant Liberté) mesurant et contenant trente pieds de façade sur la rue Castiliope et Cille, sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 2 est contigu au lot ci-dessus et mesure environ 36 pieds 8 pouces de face à la rue Magazine sur trente 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent trois magasins en briques à deux étages, désignés par les nos 222, 224 et 226 rue Magazine. Toujours loués et rapportant $32 50 par mois.

2e Un lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'Iet borné par les rues Baronne Carondelet, Clio et Krato, mesurant 21 pieds 5 pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie résidence simple et confortable de bois à deux étages, avec rue bâtisse en bois à deux étages qui sont contigues dans le fond, désignées comme No 349 rue Baronne.

Ces propriétés sont avec tous les agréments à portée et rapportant $240 par an.

3e Un lot de terre dans le deuxième district de cette ville dans l'Iet borné par les rues Chemin du Bayou, St Claude, Quartier et Tremé. Le dit lot forme l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St Claude et mesure 32 pieds de face à la rue Chemin du Bayou sur une telle façade et une profondeur de 100 pieds sur la rue St Claude

Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages dans le fond en face de l'Avenue St Augustin, rapportant $25 par mois et occupée par le propriétaire, et une bâtisse en bois, comme magasin de Fantaisie et Notion et comme residence.

4e Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'Iet borné par la rue St Claude, Ursulines, St Antoine et Annette, mesurant 25 pieds de face à la rue St-Claude sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage désigné comme No 406 rue St-Claude.

Aussi,

A la même heure et au même endroit :

Une montre en or, porte plumes et crayon en or.

Conditions—Pour montre en or, etc., comptant. Pour propriétés foncières, un tiers comptant. Le balance en trois, six et douze mois par paiements égaux la tout garanti par des billets pour la portion de chaque héritier, garantie par hypothèque du vendeur sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses de garantie d'assurance usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant T. Wharton Collens, notaire, bureau dans la bâtisse Morris.

Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication

6 juillet—6 19 26—2 9 16 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,590, Division E—Taylor E. Gormley vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des propriétaires de la raison commerciale Taylor & Gormley, composée de George W. Taylor et George F. Gormley, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, notaire, à son bureau, No 21 Commercial Place, en cette ville, le samedi, 9me jour d'août 1890 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, afin un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pour